

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AS557

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 2**

Rédiger ainsi l'alinéa 9 :

« Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du revenu de solidarité active cumulent annuellement quinze heures de droit à la formation sur leur compte personnel de formation. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, les député.es membres du groupe parlementaire LFI-Nupes proposent de convertir les 15h d'activités obligatoires en droits à la formation cumulables sur le compte personnel de formation.

Par cet alinéa le Gouvernement entend fournir, notamment aux bénéficiaires du RSA désormais inscrits comme demandeurs d'emploi, 15h d'activité hebdomadaires minimales.

Afin de garantir un accompagnement raisonnable et efficace pour le retour à l'emploi, les bénéficiaires du RSA pourront, s'ils le souhaitent cumuler 15h de formation par an sur leur compte personnel de formation.